

| | |
|--|--|
| Numéro dans le SI local : | 295 |
| Référence GESUP : | |
| Corps : | Professeur des universités |
| Article : | 46-1 |
| Chaire : | Non |
| Section 1 : | 22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes... |
| Section 2 : | |
| Section 3 : | |
| Profil : | Professeur en histoire de l'art contemporain (de la fin du XVIIIe à la fin du XIXe siècle). |
| Job profile : | Full Professor of 19th-century art in all media. Responsibilities will include teaching large enrollment survey courses as well as specialized ones, at undergraduate, graduate, post-graduate and PhD. levels, participating to the ongoing research programs,..... |
| Research fields EURAXESS : | History Art history |
| Implantation du poste : | 0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE) |
| Localisation : | NANTERRE |
| Code postal de la localisation : | |
| Etat du poste : | Vacant |
| Adresse d'envoi du dossier : | Depot du dossier sur support électronique via l'application SOLEIL 0 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE |
| Contact administratif : | DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS |
| N° de téléphone : | 01 40 97 79 87 01 40 97 74 20 |
| N° de Fax : | Pas de fax |
| Email : | soleil-ec@u-paris10.fr |
| Date de prise de fonction : | 01/09/2017 |
| Mots-clés : | art contemporain ; XIXème siècle ; |
| Profil enseignement : | |
| Composante ou UFR : | UFR Sciences sociales et administration |
| Référence UFR : | UFR SSA |
| Profil recherche : | |
| Laboratoire 1 : | EA4414 (200918484G) - HISTOIRE DES ARTS ET DES REPRÉSENTATIONS |
| Dossier Papier | NON |
| Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB) | NON |
| Dossier transmis par courrier électronique | NON e-mail gestionnaire |
| Application spécifique | OUI URL application https://soleil.u-paris10.fr |

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

| | |
|--|---|
| Université Paris Ouest – Nanterre la Défense | Poste n° : 0295 |
| Corps : | PR |
| Section 1 : | 22 |
| Section 2 : | |
| Section 3 : | |
| Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i> | Professeur en histoire de l'art contemporain (de la fin du XVIIIe à la fin du XIXe siècle). |
| Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i> | Full Professor of 19th-century art in all media. Responsibilities will include teaching large enrollment survey courses as well as specialized ones, at undergraduate, graduate, post-graduate and PhD. levels, participating to the ongoing research programs, opening and developing new fields of research |
| Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i> | Art History |
| Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u> | Art contemporain XIXe siècle |

| Enseignement | |
|--|--|
| Composante : <u>(40 caractères maximum)</u> | UFR SSA |
| Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u> | UFR SSA |
| Profil détaillé : | Au sein du département d'histoire de l'art et d'archéologie, la transmission d'un savoir en histoire de l'art du XIXe siècle est fondamentale dans un contexte où l'histoire de l'art contemporain attire un flux croissant d'étudiants, spécialistes et non spécialistes, et où l'art du dix-neuvième siècle les aide à mieux comprendre le lien avec les autres périodes. Les effectifs de licence sont importants, avec un taux d'encadrement actuel très serré, qui exige le recours à un fort volume d'heures de vacances. En master, les |

besoins d'encadrement sont d'une trentaine de mémoires par an.

En doctorat, l'université Paris Nanterre a toujours été un pôle d'attraction pour les études sur le XIXe siècle, dans une optique trans-disciplinaire. Nos deux axes prioritaires – l'ouverture internationale et le développement partenariats avec les grands acteurs culturels et patrimoniaux – sont en effet fondamentalement liés à la capacité d'initiative des professeurs de l'équipe, traditionnellement, les études sur l'époque contemporaine au sens large, de la fin du XVIIIe siècle au XXIe siècle, jouent un rôle moteur. Des domaines de spécialité tournés vers les débuts de la période contemporaine, suivant des axes peu ou pas développés par les deux professeurs actuellement en poste, seront particulièrement appréciés.

Le/la professeur(e) devra coordonner les enseignements de licence et de master suivants, et y participer :

En licence : initiation à l'histoire de l'art contemporain et approfondissement pour le XIXe siècle ; méthodologie, techniques de l'écrit, dispositifs de présentation, initiation à la recherche documentaire en histoire de l'art.

En master : séminaires portant sur l'histoire de l'art contemporain (XIXe siècle) ou en lien avec l'époque contemporaine; encadrement de mémoires de master en histoire de l'art contemporain (XIXe siècle ou en lien avec l'époque contemporaine); encadrement du programme de master « Formation internationale en histoire de l'art ».

En doctorat: développement de la dimension internationale; implication dans l'école doctorale et définition d'axes de recherche originaux et novateurs pour les doctorants.

Quelles que soient les spécialités de recherche du/de la candidat(e), une compétence large et un esprit ouvert seront appréciés, d'autant plus que l'actualité scientifique et muséographique a contribué à la mise en place de nouvelles approches trans-disciplinaires et trans-périodes. La capacité d'innovation pédagogique, notamment en relation avec la nouvelle Communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Lumières et ses partenaires, constituera ainsi l'un des critères de recrutement.

Sont particulièrement souhaités :

Une forte implication dans la gestion pédagogique et stratégique du département, à tous les niveaux, pour la section d'histoire de l'art contemporain, et pour les responsabilités collectives et administratives, au niveau de l'ensemble du département et de l'UFR ;

Un intérêt pour la professionnalisation spécifique à la discipline, la recherche et l'encadrement des stages des étudiants (sélection de musées partenaires, expériences sur le marché de l'art et dans les galeries d'art, etc.), leur formation internationale, les

| | |
|--|---|
| | croisements disciplinaires (notamment dans le cadre du parcours bi-disciplinaire histoire-histoire de l'art). |
| Département d'enseignement : | Département d'histoire de l'art et d'archéologie |
| Equipe pédagogique : | http://dep-hist-art.u-paris10.fr/equipes/ |
| Directrice de département : <i>Nom, Tél., Email.</i> | Pr. Pascale Ballet pballet@u-paris10.fr 06 17 34 04 19 01 42 74 63 58 |
| URL du département : | http://dep-hist-art.u-paris10.fr |

| Recherche | |
|---|---|
| Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u> | Equipe d'accueil <i>Histoire des arts et des représentations</i> (EA 4414) Equipe d'histoire de l'art moderne – XIXe siècle (H-MOD). |
| Laboratoire 2 : | |
| Laboratoire 3 : | |
| Laboratoire 4 : | |
| Profil détaillé : | L'enseignant-chercheur recruté devra s'intégrer à l'unité de recherche Histoire des arts et des représentations (EA 4414) de l'université Paris Nanterre, et notamment à l'équipe d'histoire de l'art moderne – XIXe siècle (H-MOD). Trans-disciplinaire, l'EA 4414 réunit 40 enseignants-chercheurs en cinq équipes qui mettent en œuvre un dialogue entre l'histoire, l'histoire de l'art, les recherches théâtrales, cinématographiques et esthétiques. Fondées sur les concepts et techniques de figuration, de représentation et de performance du Moyen Âge à nos jours, les études éclairent les liens intimes qui unissent approches théoriques et enjeux pratiques. Une réflexion y est menée sur les liens entre universités et musées. Elle accueille des chercheurs étrangers invités, et participe à l'organisation des Écoles de Printemps du Réseau international de Formation en histoire de l'art. L'inscription dans la logique de développement scientifique du laboratoire constituera un |

| | |
|---|--|
| | <p>critère déterminant de recrutement : la mise en place de programmes interdisciplinaires et internationaux autour des arts et de la culture visuelle du XIXe siècle, sont souhaitables, que ce soit par la participation ou la candidature à un projet d'ANR, d'ERC, ou à un programme des Labex dont l'unité est partenaire (Labex Arts-H2H et Labex Les passés dans le présent).</p> <p>Outre son activité personnelle de recherche, l'enseignant-chercheur participera aux missions de formation par la recherche de l'équipe d'accueil, en encourageant les doctorants dans leurs initiatives, en contribuant à l'invitation et à l'accueil des enseignants-chercheurs étrangers invités et en coordonnant les sessions de l'Ecole internationale de printemps et les ateliers de recherche pour doctorants organisés à l'occasion de colloques ou de voyages d'étude. Il/elle prendra l'initiative de journées d'études et de colloques assortis de publications, dans le souci d'une confrontation diachronique (en relation avec les autres sections de l'unité, en histoire de l'art contemporain et histoire des représentations, en théâtre, en cinéma, et en esthétique) ou trans-disciplinaire.</p> |
| <p>Directeur de laboratoire : <i>Nom, Tél., Email.</i></p> | <p>Ségolène Le Men segolene.lemen@gmail.com</p> |
| <p>URL du laboratoire :</p> | <p>http://www.u-paris10.fr/unites-de-recherche/ea-4414-histoire-des-arts-et-des-representations-314349.kjsp http://hargestionnaire.wixsite.com/harpratique</p> |
| <p>Description du laboratoire :</p> | <p>Ce laboratoire interdisciplinaire (Histoire des Arts et des Représentations : HAR) opère sur l'ensemble de l'histoire de l'art et de l'histoire des figurations, performances et représentations du XV^e siècle à nos jours, et sur l'étude et l'emploi de l'image filmique dans la perspective de l'histoire et des sciences humaines. Il a obtenu plusieurs projets ANR: SETH, CAIM, Objets-frontières (pilote par Bordeaux III), RCF (en collaboration avec Harvard, MIT, NYU). Il participe à deux labex (ARTS-H2H — Paris 8, Paris-Ouest — et PasP Les passés dans le présent — Paris-Ouest —) et un IDEFI (CréaTIC — Paris 8, Paris-Ouest —). Il diffuse ses résultats dans plusieurs collections et revues des Presses universitaires de Paris Ouest, et conduit des programmes en relation avec la BDIC, ainsi qu'avec des musées (Branly, Beaubourg, Orsay, Rodin à Paris, et musées de Rouen et de Lyon) et le TNS de Strasbourg. Ses membres sont des éléments importants du comité de rédaction de plusieurs revues universitaires de haut niveau (Théâtre/Public, Littératures classiques, Revue de l'art, etc.). Enfin HAR fait partie du Réseau international de Formation en histoire de l'art (Écoles de Printemps annuelles depuis 2003) mis sur pied à l'initiative de Ségolène Le Men, et mène une politique active d'accueil et de partenariats internationaux, de publication et de valorisation.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Description des activités complémentaires</p> | |
|---|--|

| Moyens | |
|----------------------------|--|
| Moyens matériels : | |
| Moyens humains : | |
| Moyens financiers : | |
| Autres moyens : | |

| Autres informations | |
|---|--|
| Compétences particulières requises : | |

| Audition des candidats | |
|---|-----|
| L'audition inclut une mise en situation professionnelle | Non |
| Le cas échéant, description des modalités de mise en situation | |

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

| | |
|---|--|
| POUR TOUS LES CANDIDATS | Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée |
| | Copie d'une pièce d'identité avec photographie |
| | Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et précisant ceux qui sont joints au dossier |
| | Un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles, et réalisations mentionnés dans le curriculum vitae |
| | Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant |
| CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS | - Pièce attestant de la possession de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou du doctorat d'état ; - ou dispense de l'HDR accordée par le CNU. |
| CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION | - Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de PR et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017</i>) ; - ou , si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école. |
| CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT | - Attestation délivrée par l'administration, l'organisme ou l'établissement public dont relève le candidat, permettant d'établir : ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux PR pour la désignation des membres du CNU ;- Fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des PR de 2^{ème} classe ;- Magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1^{er} grade, ou placés hors hiérarchie ;- Agents relevant d'une administration, organisme ou établissement public d'un Etat membre de la CE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'EEE, et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de PR. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017</i>). - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat. |
| | - Tout document justifiant de l'exercice d'une fonction d'enseignant-chercheur d'un |

| | |
|---|--|
| CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER | <p>niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...);</p> <p>- copie de l'habilitation à diriger des recherches, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent à une habilitation à diriger des recherches.</p> |
|---|--|

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.

Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un Pacte Civil de Solidarité, une preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le Code des impôts (le dernier avis d'imposition sur le revenu ou une attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2016) ;
 - et, le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
- Pour les concubins :
 - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAFF ;
 - **Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :**
 - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
 - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
 - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

=> **Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :**

<https://soleil.u-paris10.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Ouest via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

=> **L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AU PLUS TARD LE 31 MARS 2017**

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 31 mars 2017 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 31 mars 2017 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> **Les formats de document autorisés sont les suivants :**

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> **La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.**

Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL